

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Route départementale 191-Réfection de la couche de roulement

Commune de Pontivy, Neulliac et Kergrist

Mai 2022



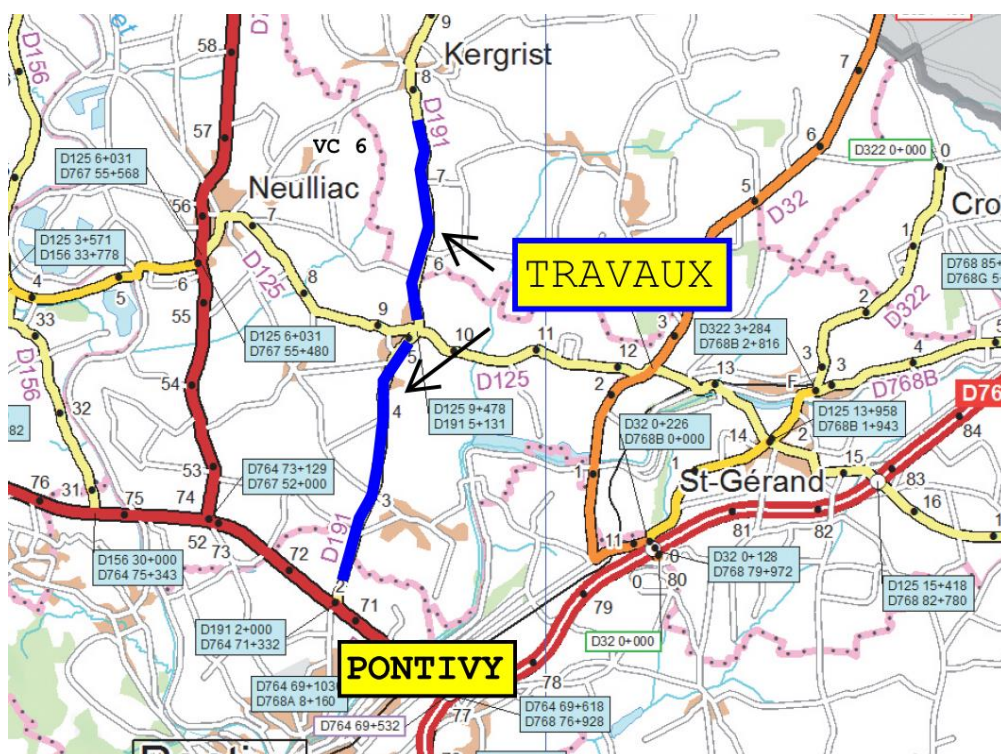
DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Agence Technique
Départementale Nord-Est

Objet de l'opération

Dans le cadre de son programme annuel d'intervention sur chaussée, le département a programmé la réfection de la couche de roulement sur la RD191 entre les Points de Repères 3 et 7+560, sur les communes de Pontivy, Neulliac et Kergrist.

Ces travaux permettront de pérenniser la structure de chaussée et améliorer les conditions de sécurité de l'ensemble des usagers.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : direction des routes et de l'aménagement (DRA/ATD nord-est)

Entreprise de l'opération : EUROVIA

Montant de l'opération : 290 000 € TTC

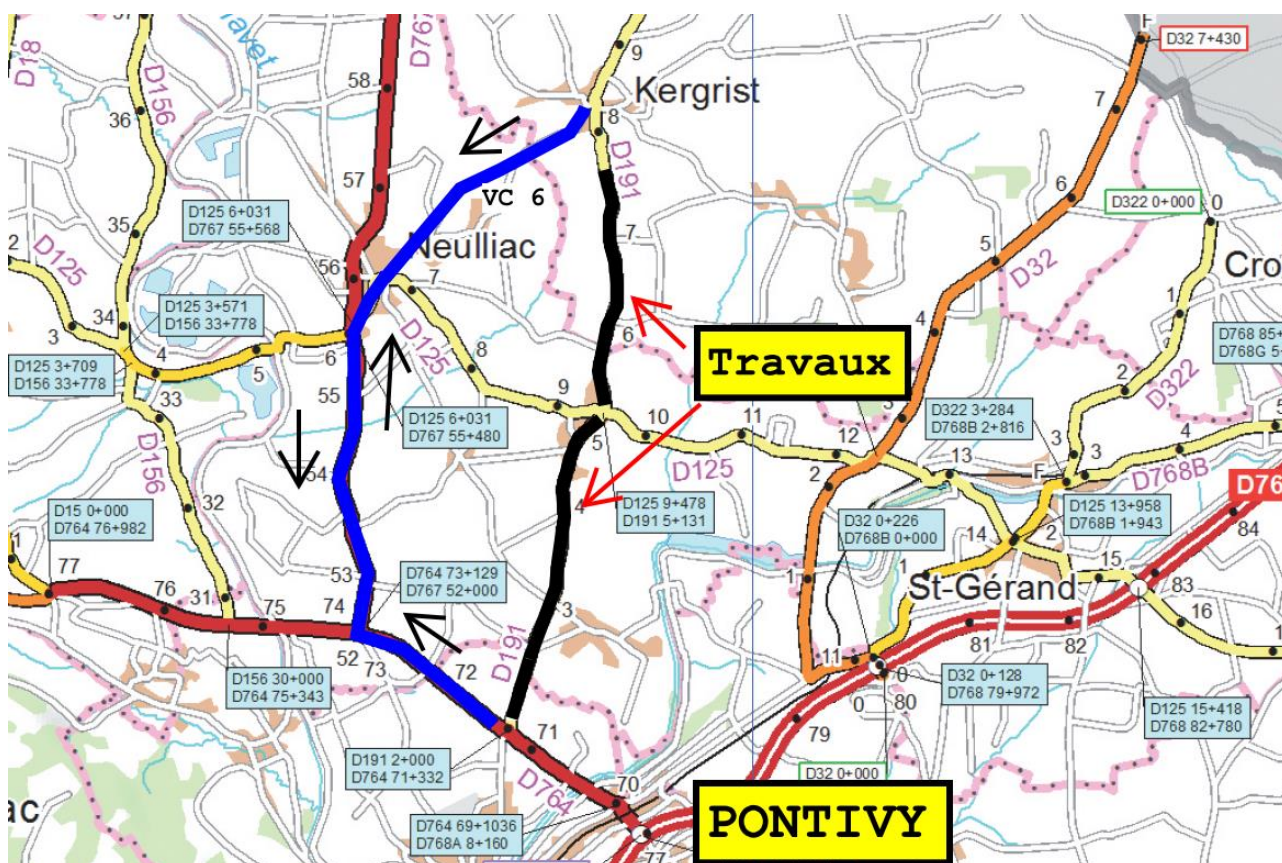
Organisation des travaux - Phasage

Les travaux se dérouleront du 02 Mai au 13 Mai inclus, dans le sens Kergrist vers Pontivy.

La RD 191 sera fermée à la circulation entre les Points de Repères 2 et 8

Le carrefour du Moustoir (Intersection RD 191 et RD 125) restera ouvert à la circulation en double sens entre les communes de St Gérard-Croixanvec et Neulliac (RD 125).

Information et déviations durant les travaux



Communication

La fiche d'information travaux sera mise à jour périodiquement et sera publiée afin de prévenir des éventuelles contraintes de chantier à la circulation.



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
Rester vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 - email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

ou voie électronique dans la rubrique :

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.